

# PTV100



## Mode d'emploi

### Consignes de sécurité

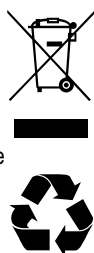
Veillez lire attentivement ce manuel d'instruction. N'ouvrez en aucun cas l'appareil ou ne procédez à aucune réparation.

### Mise au rebut

Vous êtes tenu de jeter tous les consommables conformément aux réglementations applicables. Le symbole figurant sur le produit indique que l'appareil électronique et électrique et les piles usagés ne doivent pas être jetés avec les déchets domestiques.

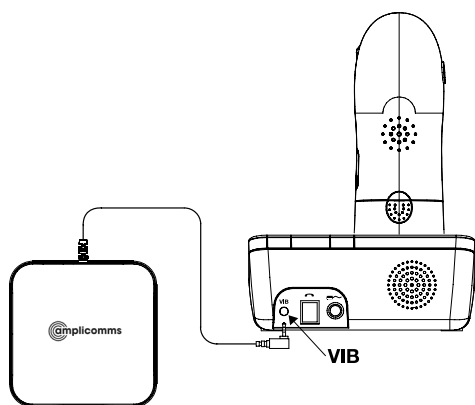
**Les appareils électriques et électroniques** doivent être jetés dans des points de ramassage installés par les autorités en charge de la gestion des déchets.

**Les matériaux d'emballage doivent être jetés conformément aux réglementations locales.**



### Utilisation du PTV 100

Lorsque la fonction 'Alarme vibr' de votre produit PowerTel est réglée sur 'On', le PTV 100 vibre chaque fois que vous recevez un appel entrant.



- 1 Brancher le produit comme cela est illustré sur le diagramme.
- 2 Régler la fonction 'Alarme vibr' de votre produit PowerTel sur "On" (se référer au mode d'emploi du PowerTel)
- 3 Placer le PTV 100 sous votre oreiller afin de vous prévenir lors d'un appel entrant.

## Entretien

- Nettoyez les surfaces du produit à l'aide d'un chiffon doux sans peluches
- N'utilisez jamais agents nettoyants ou de solvants

## Garantie

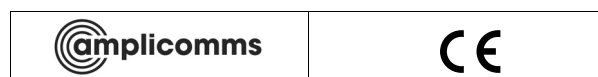
Les appareils AMPLICOMMS sont conçus et testés conformément aux techniques de production les plus récentes. L'utilisation de matériaux choisis avec minutie et technologies sophistiquées garantit un fonctionnement sans problèmes et un cycle de vie prolongé. Les termes de la garantie ne s'appliquent pas lorsque la cause du dysfonctionnement de l'appareil est dû à l'opérateur du réseau téléphonique ou à tout système d'extension d'autocommutateur privé interposé. Les termes de la garantie ne s'appliquent pas aux piles rechargeables ou aux packs d'accus utilisés dans les appareils. La période de garantie est de 24 mois à compter de la date d'achat.

Tous les désagréments résultant de défauts des matériaux de fabrication se produisant pendant la période de garantie seront résolus gratuitement. Les droits de réclamation conformément aux termes de la garantie sont annulés après l'intervention par l'acheteur ou des tierces parties. Les dommages résultant d'une mauvaise manipulation ou fonctionnement, d'un positionnement ou d'un stockage inappropriés, un branchement ou une installation déficients, les impondérables ou tout autre évènement extérieur ne sont pas couverts par les termes de la garantie. En cas de réclamations, nous nous réservons le droit de réparer ou remplacer les parties défectueuses ou de fournir un appareil de rechange. Les appareils ou les pièces de rechange sont de notre propriété. Les droits à une compensation en cas de dommage sont exclus en l'absence de preuve ou d'intention ou de négligence flagrante par le fabricant.

Si votre appareil montre des signes de défaillance pendant la période de garantie, veuillez le renvoyer au point de vente dans lequel vous avez acheté l'appareil AMPLICOMMS accompagné du reçu. Les droits de réclamation conformément à la garantie dans le cadre de cet accord doivent exclusivement certifiés pour ce qui est du point de vente. Deux ans après l'achat et le transfert de nos produits, les réclamations dans la garantie ne peuvent plus être présentées.

## Attestation de conformité

Cet appareil est conforme aux normes stipulées dans la directive européenne: La directive 1999/5 EU sur les appareils radio et les équipements de télécommunications et la reconnaissance mutuelle de leur conformité. La conformité avec la directive susmentionnée est confirmée par le symbole CE figurant sur l'appareil. Pour lire l'attestation de conformité dans son intégralité, veuillez vous reporter au téléchargement gratuit sur notre site Internet [www.amplicomms.eu](http://www.amplicomms.eu).



Distribué par: Audioline GmbH, D-41460 Neuss